



← Chemin côtier dégradé Pointe St-Nicolas →



Les escaliers, protections et passerelles de bois se sont progressivement détériorés, rendant certaines portions d'accès impossible pour nos anciens et les moins sportifs d'entre nous. Il fallait réagir. Mais hélas, comme toute action significative, tout prend du temps. Les volontaires du "week-end de l'environnement" ont participé au premier diagnostic d'ensemble en automne 2008. L'année 2009 a permis de préciser les objectifs du plan de réhabilitation. Il a fallu courir après les financements. D'abord, faire reconnaître l'intérêt de notre réseau de chemins, en définissant

des boucles de "petite randonnée", puis en les défendant auprès d'une succession de structures : le pays touristique Rhuy Vilaine, qui nous a aidé à monter le projet, le Conseil Régional et la Fédération Pédestre qui ont approuvé les circuits, et décidé des subventions. Nous passerons sur les péripéties liées à la reprise ou non d'une partie de nos boucles par le circuit européen de grande randonnée (les GR), et l'organisation de commandes groupées entre les différentes communes de la presqu'île pour homogénéiser l'aspect des panneaux d'orientation. Enfin, en

2011, nous avons pu monter les appels d'offre. Les travaux devraient commencer cet hiver !

Mais n'oubliez pas, les promeneurs et utilisateurs sont tout autant responsables de la pérennité des chemins que les services techniques. Les utilisateurs de vélos et autres VTT sont en particulier redoutables pour les escaliers, et au franchissement des barrières : leur usage est strictement interdit sur les chemins côtiers. Rappelez-vous aussi que ces chemins sont privés. Les propriétaires doivent laisser le passage en bordure de côte aux piétons, uniquement !

## ■ L'envahissement progressif du territoire communal par les Sénéçons en arbre (*Baccharis Halimifolia*) :

Notre environnement, déjà fortement impacté par la forte diminution des activités agricoles, et l'extension de l'urbanisation et du tourisme, subit aussi de fortes agressions de type plus naturel, bien que l'homme en soit aussi à l'origine, au moins en partie : parmi celles-ci, les plus importantes sont liées soit à l'effet du changement climatique, soit à l'envahissement par des plantes étrangères, qui n'ont pas de système naturel local contrôlant leur extension.

Nous allons, dans ce bulletin, poser le problème de l'envahissement par les Baccharis, et le plan de lutte que la municipalité souhaite mettre en place.

Pied de Baccharis →



Les Baccharis ont pour origine l'Est des Etats Unis. Ils ont été introduits comme plante ornementale en France dès le 17<sup>ème</sup> siècle, et largement distribués par les jardinerie depuis quelques dizaines d'années comme arbuste de haie. Ils se développent très rapidement, avec une floraison (et une production de graines) particulièrement abondante en automne. Ils apprécient spécialement l'humidité d'automne et de printemps, qui favorise la croissance des jeunes pousses.

← Envahissement des Baccharis au long de l'Etang du Kerver .../... →

Leur bonne résistance à la sécheresse d'été, et à des sols pauvres ou relativement salés, les rend très adaptés pour envahir les bordures de nos zones humides à proximité de la mer. **Leur forte prolifération leur permet de prendre la place des espèces locales, homogénéisant ainsi la flore et fermant les milieux.** Leur influence néfaste s'étend ainsi à la faune. De plus, les Baccharis, par l'abondance de leur pollen, peuvent provoquer des allergies, et ils sont toxiques pour certaines plantes.

Leur envahissement a été spectaculaire, ces dernières années, en particulier au nord de Porh-Nèze et en bordure de l'étang du Kerver. Mais on observe une rapide extension de leur répartition dans d'autres zones, autour des anciens points de plantation.

Le problème a été confié à un étudiant de l'Université Bretagne Sud (Lorient) dans le cadre de son stage de Master, Charles Antoine Choquet.

Dans une première phase, il a réalisé une cartographie précise de leur distribution, avec l'aide de stagiaires de l'Agro-Campus de Rennes.

De l'ordre de 60 000 pieds ont été comptabilisés (environ 7 Ha), soit directement, soit à partir d'une moyenne de densité sur les zones infectées. Les zones les plus concernées sont :

- L'étang du Kerver
- L'anse de Porh-Nèze
- Le Parc du Foege
- La zone humide qui longe le camping du Tindio
- L'entrée maritime du port du Crouesty
- L'entrée de la pointe de la Palisse
- Les parcelles situées de chaque côté de la fin de la rue Jules César
- La zone du Rédo (derrière les services techniques)
- Le long du chemin longeant la pointe de Bilgroix
- Certaines parcelles situées le long de l'ancien chemin de fer, et à proximité de l'anse du moulin de Pen Castel



↑ Exemple de relevé de détail des Baccharis autour du Port du Crouesty réalisé par les étudiantes de l'AgroCampus de Rennes



↑ Carte des densités de présence de Baccharis Halimifolia

Puis une analyse détaillée a été réalisée, parcelle par parcelle, à partir du système d'information géographique de la commune. Plus de 100 propriétaires sont concernés (incluant les domaines privés du Département et de la Commune, pour approximativement 50 % de l'inventaire).

### Actions envisagées :

#### ■ Prévention :

Comme pour toutes les autres plantes présentant un risque invasif, la première prévention, bien sûr, est de s'abstenir d'en planter. Hélas, de nombreuses jardineries et professionnels des jardins ne semblent pas concernés par le problème, et continuent allègrement à en commercialiser et planter. Les services espaces verts de la commune ont essayé d'organiser une réunion sur ce problème avec les professionnels, mais n'ont pas réussi à les mobiliser. C'est donc d'abord aux acheteurs de se sentir concernés !

#### ■ Stratégie de lutte :

Elle doit prendre en compte l'écologie de l'espèce, et d'abord son mode de multiplication par pollens. A notre Ouest, Locmariaquer a entrepris une lutte intensive. A notre Est, c'est St-Gildas-de-Rhuys qui s'y est lancé. Il est important que nous suivions le mouvement, pour ne pas devenir le foyer d'infestation de nos voisins. Les pieds peuvent être coupés et les souches arrachées avec des instruments adaptés, car les racines sont relativement courtes. Par contre, il faut impérativement détruire ces pieds (les brûler, ne pas les mettre en déchèterie!), replanter à la place, et revenir sur le site les années suivantes, pour arracher les jeunes pousses. Au minimum, il faudrait tailler les buissons avant floraison (l'été), pour limiter la production de graines. Dans les prairies, un gyrobroyage des plants adultes, puis le pâturage des repousses, permet un contrôle efficace, car les jeunes pousses ont une forte valeur fourragère.

La municipalité projette de lancer un plan d'éradication sur ses terrains communaux. Pour que l'action soit efficace, il faut qu'elle soit accompagnée par les autres propriétaires publics (Conseil général) et privés. Sur les zones NDS, le programme Natura 2000 va être sollicité pour financer (à 100%) l'opération. Mais vous pouvez déjà agir, si vous avez des Baccharis dans vos haies, pour les éliminer au moins de chez vous !